

JUGE GÉNÉRALISTE DE SPORTS DE RACES

1 PROMOTION

Pour devenir juge généraliste de sports de races, il faut remplir le formulaire de demande de statut disponible auprès de CÉ et le retourner aux bureaux de CÉ, accompagné de tous les documents demandés avant le 1er octobre de l'année en cours. Tous les dossiers de candidature complets seront examinés par CÉ et le comité des sports de races, avant le 30 novembre de chaque année. Les candidats seront avisés par écrit de la décision de CÉ.

Les personnes qui souhaitent obtenir le statut de juge généraliste de sports de races doivent :

1. Détenir une licence sportive Or de CÉ et être membres en règle de CÉ ;
2. Envoyer un CV mettant en évidence leur expérience équestre, en tant que propriétaire, éleveur, entraîneur, cavalier de compétition ou gestionnaire de concours ;
3. Détenir le statut de juge senior dans une des sept divisions de sports de races ;
4. Fournir les coordonnées de trois de leurs références ou plus, qui doivent détenir une licence sportive Or de CÉ ;
5. Obtenir la note minimale requise à l'examen écrit de juge généraliste de sports de races.

Remarque : L'examen sera remis uniquement aux candidats qui ont répondu à tous les autres critères.

2 MAINTIEN DU STATUT

Un juge généraliste de sports de races doit maintenir son statut de juge senior dans une des divisions de sports de races et son statut enregistré à titre de juge généraliste de sports de races. Si un juge ne respecte pas les conditions ci-dessus et / ou ne s'acquitte pas des frais d'officiel, il se verra retirer son statut d'officiel.